

Éditorial

Bye bye 1987, bonjour les problèmes!

Michel Coulombe

Volume 7, Number 3, March–April 1988

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/34494ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association des cinémas parallèles du Québec

ISSN

0820-8921 (print)

1923-3221 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Coulombe, M. (1988). Éditorial : bye bye 1987, bonjour les problèmes!
Ciné-Bulles, 7(3), 2–4.

Michel Coulombe

Bye bye 1987, bonjour les problèmes!

■ On n'est jamais sûr de quoi que ce soit et il faut apprendre, coûte que coûte, à se faire à cette idée un peu démobilisante. Voilà, grosso modo, ce que peut retenir de l'année 1987 le cinéophile qui, bien sûr, garde en mémoire les émois qu'ont causés, à Cannes, la Palme d'or remise à Maurice Pialat pour **Sous le soleil de Satan**, à Montréal, l'attribution du Grand prix des Amériques à Claude Gagnon pour **The Kid Brother** et qui s'intéresse un tant soit peu au cadre dans lequel évolue le cinéma d'ici. Si la dernière année, marquée par le déclin alarmant du cinéma français, laisse derrière elle plusieurs bons films, elle est à jamais associée à un chapelet de mauvais souvenirs et de désillusions de toutes sortes. Au bout du compte, ce qu'on croyait avoir gagné de haute lutte s'est avéré terriblement volatil et ce qu'on croyait imminent continue de l'être, pour changer.

Retour en arrière.

D'abord, on croyait avoir réglé, une fois pour toutes, la délicate question de la Loi sur le cinéma après avoir assisté à l'épuisante course à relais qui lui a donné naissance. Un leurre. Quatre ans après l'adoption de la loi, certains articles n'étaient toujours pas entrés en vigueur, on ne le sait que trop. On peut penser que ce petit côté inachevé de la loi aura incité le gouvernement Bourassa, placé devant un travail à terminer d'une manière ou d'une autre, à sauter sur l'occasion pour chercher de nouvelles solutions à de vieux problèmes. La ministre des Affaires culturelles, n'écoutant semblait-il que la volonté de son ministère de retrouver son leadership dans un secteur où les partenaires gouvernementaux ne parviennent pas à harmoniser leurs actions, a donc entrepris un périlleux exercice, la révision de la loi. Un exercice de corde

raide qui devrait trouver son aboutissement en 1988. Espère-t-on. Car la loi, même adoptée par l'Assemblée nationale, continue de soulever des passions et d'aviver la ferveur des puissants groupes de pression concernés. Derrière le cinéma, il y a l'argent. Beaucoup d'argent.

En fait, la situation est devenue si confuse qu'il ne reste plus au Québec qu'une poignée d'experts pour savoir exactement, après toutes ces années, quels articles sont entrés en vigueur, quels articles ont été modifiés, quels articles paraissent encore fragiles et pourraient finalement faire l'objet d'une révision et, surtout, ce que deviendra le paysage cinématographique au Québec après la loi. Le problème majeur c'est que la Loi sur le cinéma, balottée entre les intérêts des uns et la vision des autres, continue d'être traitée comme un projet de loi, qu'on peut modifier à volonté ou mettre en veilleuse. C'est selon. S'il est juste de croire que toute législation doit éviter à tout prix l'extrême rigidité et savoir s'ajuster à l'évolution du secteur d'activités qu'elle encadre, alors la Loi sur le cinéma, sur laquelle le gouvernement — qui n'a pas toujours le choix — n'en finit plus de se pencher, doit être citée en modèle! On ne saurait parler de brusquerie, quoi qu'en disent les majors qui se montrent conciliants tant que l'intervention gouvernementale n'empêche pas les Américains de tenir le haut du pavé sur le marché canadien en matière de distribution.

Contre toute logique, la loi tant réclamée et si minutieusement préparée de consultation en groupe de travail donne souvent l'impression d'être un pauvre satellite mis en orbite selon les humeurs capricieuses des uns et des autres. Et, au bout du compte, on finit par se dire que le Québec aura eu plus de facilité à structurer son improbable industrie cinématographique qu'à se doter d'une loi qui fasse le consensus. Personne ne s'en vantera.

L'année 1988 devrait voir l'application des modifications apportées à la loi originale avec, entre autres changements, une redéfinition des mandats de la Régie du cinéma et de l'Institut québécois du cinéma. Soit. Quant à la Société générale du cinéma du Québec, que ses trop faibles ressources financières empêchent de s'épanouir pleinement, elle sera avalée par un nouvel organisme, la Société générale des industries culturelles. Pour l'instant, pareille fusion avec la SODICC n'annonce rien de bon et risque de satisfaire les marchands

«Je crois essentiel de modifier la situation actuelle parce que je la trouve piègeante. La Société générale du cinéma du Québec finance d'abord des projets et cela a donné les excellents résultats que nous savons. Toutefois, elle n'est pas outillée pour intervenir aussi efficacement auprès des entreprises de l'industrie du cinéma et de l'audiovisuel. Dans les autres champs d'intervention comme le spectacle ou la comédie musicale, le financement de projets est à toutes fins utiles impossible puisque la Société de développement des industries de la culture et des communications est dotée de pouvoirs limités à cet effet. Ainsi, par la fusion des deux sociétés en une seule entité, nous pouvons espérer des retombées positives plus grandes sur l'ensemble du secteur du cinéma et donc, sur les activités de votre profession de même que sur les autres domaines des industries culturelles.»

(Lise Bacon, Lumières, novembre-décembre 1987, Volume 2 numéro 10, page 6)

beaucoup plus que les créateurs, ce qui est de mauvais augure pour le cinéma québécois qui gagne rarement à jouer la carte commerciale. En passant de la SGCQ à la SOGIC, on achèvera de brouiller les pistes pour tous ceux, et ils sont nombreux, qui croient encore que l'aide financière de l'État québécois en matière de cinéma vient de l'Institut québécois du cinéma...

On croyait que, pour colmater en partie les brèches que laisse, partiellement inopérante, la Loi sur le cinéma, on mettrait la dernière main aux règlements incomplets de la Régie du cinéma. Et qu'on le ferait dès le début de l'année 1987. Après tout, les audiences publiques organisées par la Régie du cinéma datent de deux ans et demi! Il aura fallu patienter jusqu'en 1988 pour que le processus soit mené à terme. Après quelques années, le contribuable peut se demander pourquoi on a nommé trois commissaires à la direction de la Régie du cinéma et pourquoi on maintient cette coûteuse structure maintenant que le gouvernement a choisi de diminuer le mandat de cet organisme en lui enlevant certaines des fonctions qui la commandaient. Pas très clair.

On croyait que producteurs et réalisateurs avaient prouvé, avec le temps, que les abris fiscaux mis en place par le gouvernement fédéral pour stimuler l'investissement privé dans les films canadiens injectent des sommes indispensables dans une cinématographie qui combine de plus en plus fréquemment qualité et rentabilité, en français comme en anglais. Voilà que le gouvernement fédéral, qui se souvient peut-être que la culture est de juridiction provinciale, fait marche arrière et coupe l'industrie cinématographique canadienne d'une source de financement appréciable en diminuant de façon dramatique le pourcentage de dégrèvement fiscal. Et la meilleure des chances à notre belle industrie! Il ne reste peut-être aux Canadiens, animés comme toujours d'un irréprochable esprit de coopération, qu'à donner ce qui leur reste du marché national aux Américains pour obtenir, en retour, davantage de films américains. Libre-échange.

On croyait aussi que Téléfilm Canada était un organisme public solide et fiable, un partenaire financier sur lequel pouvait compter le cinéma d'ici, à condition, il est vrai, qu'il accepte de s'associer étroitement à la télévision. L'organisme a brouillé les cartes l'automne dernier en rendant publique une situation financière à tout le moins malsaine. Pas besoin d'être économiste pour com-

prendre que l'année financière 1988-1989, lourdement hypothéquée par une gestion myope des fonds publics, durera à peu près cent ans et que l'industrie en souffrira terriblement. Tandis qu'on spéculait pour savoir s'il faut parler d'incurie ou d'un gigantesque miroir aux alouettes, tandis que certains songeraient sérieusement à remplacer le financement des projets par un financement des maisons de production, s'installe un climat d'incertitude qui, ajouté à la funeste réforme Wilson, joue contre la stabilité et le développement de l'industrie. La situation est devenue si précaire, que, dénonçant sans équivoque le mal qui ronge la forteresse, ses employés l'abandonnent avec une belle régularité. Il faudra, avant longtemps, ramener sur la table la notion d'imputabilité. Et sévir.

La situation va assez mal à Téléfilm Canada sans que des politiciens mal informés ou profondément irresponsables y aillent de leurs commentaires. Et pourtant. On se souviendra longtemps de l'intervention du ministre fédéral Michel Côté à l'ouverture du sixième Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue. Monsieur le ministre, probablement habitué à récupérer la pire des défaites en victoire personnelle, se disait fier de la mauvaise gestion de Téléfilm Canada, déclarant à l'électorat un peu déconcerté qu'il fallait voir là le résultat du travail emballé d'employés si enthousiastes qu'ils dépensent plus d'argent qu'on n'en met à leur disposition! Il suffisait d'y penser.

On croyait aussi que l'idée d'une école de cinéma de petite taille fondée sur les extraordinaires ressources humaines et physiques de l'Office national du film allait de soi et qu'il ne faisait de doute pour personne que le cinéma québécois a besoin de jeunes réalisateurs bien préparés beaucoup plus que de nouveaux techniciens. À quoi bon former davantage de techniciens avec l'argent de l'État si, au bout du compte, c'est pour accommoder les tournages américains, augmenter encore le coût moyen des productions locales et détourner tranquillement la création d'ici de sa main-d'oeuvre spécialisée mieux payée par les autres. Le cinéma québécois a-t-il besoin de techniciens ou de créateurs? La réponse paraît évidente à quiconque regarde de près la production québécoise mais il semble, là comme ailleurs, que le gros bon sens soit en péril. Rien n'est moins sûr que de voir aboutir, intact, le projet original qui devait être mis en place à l'automne dernier avec la collaboration de l'Institut québécois du cinéma. Encore une occasion ratée par l'Office national du film où, pour-

«La principale conséquence du manque d'oxygène de la banque d'État des producteurs est d'avoir à reporter à l'exercice 1988-1989 quelque 40 projets valant environ 22 millions de dollars.»

Malgré cette soustraction, Téléfilm a encore 165 millions à couvrir cette année. Pour arriver aux 115 millions du budget réel, 48 autres millions sont déclarés comptes payables à compter d'avril 1988.»
(Pierre Roberge, **le Devoir**, 27 octobre 1987)

tant, on est très conscient du problème aigu que constitue l'absence dramatique de sang neuf.

On croyait, un temps, qu'une Fête du cinéma se tiendrait au Québec à l'automne 1987, une fête d'un jour alignée — peut-être un peu trop — sur la formule mise au point en France, une formule qui a paru s'essouffler cette année. Tout laisse croire que l'idée ne sera jamais qu'un beau projet de papier. Il a fallu se rendre à l'évidence qu'on ne fête pas comme on veut dans les meubles des autres puisque les deux grands circuits de salles du Québec sont la propriété d'étrangers et que les principaux films porteurs sont américains. Pas d'Américains, pas de fête. Pas de fête, pas d'occasion pour l'Institut québécois, qui sortira diminué de la révision de la Loi sur le cinéma, d'émerger de l'ombre. On aimerait que le gouvernement québécois, qui a tout de même investi dans ce projet de Fête, en fasse le bilan sur la place publique. Qui a jamais dit que le slogan « Maîtres chez nous » appartenait au passé ?

On croyait qu'il ne serait plus nécessaire de crier au loup pour défendre le territoire gagné, sauvé par la langue française, marginale sur ce continent d'où l'anglais conquérant des Américains arrose la planète. Du moins on pouvait espérer que la cause était entendue par tous les acteurs de la scène culturelle. C'était oublier que, pour plusieurs, le cinéma est d'abord une affaire. Il a donc fallu, péniblement, revenir sur le sujet. D'abord, on a rappelé l'inquiétante proportion de films en anglais qui inondent les écrans de la belle — et très francophone — province. La ministre des Affaires culturelles est intervenue avec énergie en retouchant la loi. Elle devra probablement battre en retraite en 1988. Ensuite, les critiques de cinéma ont dû rappeler, à la Société générale du cinéma du Québec et à Téléfilm Canada, qu'il n'existait toujours aucun critère quant à la langue de la programmation dans les différents programmes d'aide financière auxquels les festivals de films du Québec ont accès. Le laxisme est tel que le plus important des festivals de films au Québec, le Festival des films du monde, peut, en toute impunité, privilégier très nettement les films en anglais ou en version sous-titrée anglaise dans sa programmation sans que qui que ce soit trouve à redire. Voire avec le soutien et la bénédiction de l'État. De la culture comme moyen de précipiter l'assimilation d'une minorité encombrante, serait-on porté à conclure. Évidemment, il n'y a pas là l'ombre d'un complot. Il s'agit plutôt d'inconscience chronique et c'est

beaucoup plus inquiétant. Quoi qu'on en dise, il n'est pas normal qu'on ouvre ou qu'on ferme une grande manifestation cinématographique à Montréal avec un film qui n'est ni tourné ni sous-titré en français. Qui plus est lorsque la manifestation en question est fréquentée par une large majorité de francophones.

Enfin, on croyait que le cinéma québécois saurait se développer de manière originale, qu'on s'emploierait à contrôler l'escalade des budgets de production. Voilà pourtant que le budget moyen des longs métrages de fiction continue d'augmenter à une vitesse d'enfer, beaucoup plus vite que ne le justifie l'inflation. Il dépasse les deux millions et demi. Un désastre. C'est peu pour un film à grands déploiements, c'est beaucoup pour un cinéma sans vedettes à gros cachets ni propension pour le spectaculaire, un cinéma qui dépend largement du financement de l'État. À pareil prix, les succès mettent encore plus de temps à devenir de bonnes affaires et les échecs n'en paraissent que plus retentissants. Sans qu'il faille s'aligner sur la politique plutôt zen de Jean Pierre Lefebvre, bien loin du million de dollars, on a du mal à admettre que personne ne parvienne à passer une bride à cette bête affolée ou que la seule avenue offerte aux cinéastes soit le tournage de téléfilms. Plus les films coûteront cher, moins on tournera chaque année et plus les cinéastes devront ronger leur frein entre deux tournages, ce qui ne les rendra que plus vulnérables face à des équipes très rodées. Les revenus élevés des uns jouent manifestement contre la santé de l'industrie cinématographique. Les intérêts personnels l'emporteront-ils sur les intérêts collectifs ?

L'observateur optimiste préférera se rappeler qu'en 1987 le succès surprise de **Kid Brother** et d'**Un zoo, la nuit** a renvoyé à leurs pauvres boules de cristal les mauvais coucheurs pour qui, après le succès phénoménal du **Déclin de l'empire américain**, il fallait s'attendre à une longue disette. Pour le reste, on peut difficilement imaginer comment les choses pourraient ne pas s'améliorer en 1988. ■

« À part de se faire du capital politique sur la question de la langue (on ne relève pas le même empressement pour la Loi 101), quel objectif poursuit Madame Bacon, ministre des Affaires culturelles ? Amener une certaine industrie à sortir du domestic market. Il fallait freiner les abus ! », de répondre André Guérin, directeur de la Régie du cinéma. »

(Bernard Boulad, Voir, 14 janvier 1988, au sujet de la Loi 159 sur le cinéma)